

## On the Inaccessibility of Scientific Collections in Morocco (XX<sup>th</sup>-XXI<sup>st</sup> Centuries)

## De l'inaccessibilité des collections scientifiques au Maroc (XX<sup>ème</sup>-XXI<sup>ème</sup> siècles)

**Adrien Delmas<sup>1</sup>**

Historien, ancien directeur du Centre Jacques-Berque

**Abstract:** This essay is first of all a testimony concerning two recent restitutions of archaeological collections from France to Morocco. Back in Rabat, they allow us to experience and begin to sketch, in hollow, the absence of collections necessary for archaeological and historical research on Morocco and the Maghreb more generally. The challenge of this essay is to replace the mere accumulation of testimonies on the inaccessibility of Maghrebian scientific collections – an inaccessibility that we experience daily in our practice as historians or archaeologists in Morocco, with a proper history project, capable of transforming the collections and their material and social conditions of access, over time, into a subject of research. The recent restitutions reported here are placed end to end with other historical trajectories of collections, in order to ground them in a longer history of the fragmentation and material dispersion of scientific collections during the Moroccan twentieth century. By opening up a few avenues of research on particular collections before and after independence in 1956 (manuscripts, printed books, and archives), this essay would like to show that the continuity of scientific institutions (libraries, universities, archives, archaeological services, etc.) did not result, on the contrary, in the continuity, integrity, and accessibility of their collections. A meticulous history of Maghrebian collections throughout the twentieth century would allow us to better understand the situation we are inheriting, but also to imagine a policy of scientific cooperation much more ambitious than the one we know, beyond the sole horizon of restitutions, completed or to come.

**Keywords:** Restitutions, Collections, Archaeology, History, Archives, Manuscripts, Morocco, Maghreb.

Cet essai est d'abord un témoignage relatif à deux restitutions récentes de collections archéologiques de la France au Maroc. De retour à Rabat, elles permettent d'éprouver et de commencer à dessiner, en creux, l'absence des collections nécessaires aux recherches archéologiques et historiques sur le Maroc et le Maghreb plus généralement. L'enjeu de cet essai bien là: il propose de substituer à la seule accumulation de témoignages sur l'inaccessibilité des collections scientifiques maghrébines, inaccessibilité dont nous faisons l'expérience quotidienne dans nos pratiques d'historien ou d'archéologue au Maroc, un projet d'histoire en bonne

---

1. Historien, directeur du Centre Jacques-Berque (CNRS UAR 3136) entre 2018 et 2022. C'est en tant que responsable de la coopération scientifique en SHS entre la France et le Maroc, que j'ai pu participer et contribuer à la réalisation des deux restitutions en question dans cet article.

et due forme, capable de faire des collections et de leur conditions matérielles et sociales d'accès, au fil du temps, un objet de recherche. Les restitutions récentes rapportées ici sont mises bout à bout avec d'autres trajectoires historiques de collections, pour les inscrire dans une histoire plus longue de la fragmentation et de la dispersion matérielle des collections scientifiques au cours du XX<sup>ème</sup> siècle marocain. En ouvrant quelques pistes de recherche sur des collections particulières avant et après l'indépendance de 1956 (manuscrits, imprimés et archives), cet essai voudrait montrer que la continuité des institutions scientifiques (bibliothèques, universités, archives, services archéologiques etc.) n'a pas abouti, bien au contraire, à la continuité, l'intégrité et l'accessibilité de leurs collections. Une histoire minutieuse des collections maghrébines tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle permettrait de mieux comprendre la situation dont nous héritons, mais aussi d'imaginer une politique de coopération scientifique beaucoup plus ambitieuse que celle que nous connaissons, au-delà du seul horizon des restitutions, réalisées ou à venir.

### 1. Retour sur deux restitutions récentes

La question des restitutions du patrimoine africain est revenue sur le devant de la scène ces dernières années et si le Maroc ne s'est pas placé au premier rang des demandes faites à l'ancienne métropole, comme ont pu le faire le Bénin ou l'Algérie, il n'est pas non plus en reste.<sup>2</sup> Le 26 février 2021, l'Ambassade de France à Rabat a ainsi remis au ministre marocain de la Culture un lot de plus de 25.000 pièces archéologiques, d'intérêt essentiellement géologique, paléontologique et préhistorique. Ces six tonnes de matériel rassemblaient des milliers de fossiles – trilobites, dents, crânes, mâchoires etc. d'animaux et d'espèces disparus – vieux, pour certains, de plus de 500 millions d'années. Elles rassemblaient aussi de nombreux objets façonnés de la main de l'homme, il y a plusieurs dizaines voire centaines de milliers d'années – meules, pilons ou autres objets lithiques etc. –, ainsi que des pointes de flèches et des hachoirs plus récents, remontant au néolithique. Des gravures rupestres, sciemment arrachées aux parois que les accueillait depuis

---

2. Commande du Président français consécutif à son discours de Ougadougou du 28 novembre 2017, le rapport de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr concentre l'essentiel des enjeux éthiques et juridiques et fait désormais office de référence sur les questions de restitutions. En se concentrant sur le patrimoine artistique, il exclut de la discussion les collections scientifiques, notamment les archives et les collections archéologiques. "La question centrale des archives administratives, militaires, diplomatiques, dépasse amplement, quant à elle, la question de la "restitution temporaire ou définitive des patrimoines africains à l'Afrique" voulue par Emmanuel Macron. Elle doit faire selon nous l'objet d'une mission spécifique, confiée à des spécialistes des archives et de l'histoire de l'Afrique. Il y a urgence à mener cette réflexion." Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, *Restituer le patrimoine africain* (Paris: Seuil, 2019), 73. A noter que le rapport porte exclusivement sur l'Afrique subsaharienne. Sur le Maghreb, l'Algérie a concentré les demandes et la littérature. En particulier, le rapport de B. Stora, lui encore commandé par le Président français, aborde la question des restitutions et des archives dans le cadre plus large de la politique mémorielle. Benjamin Stora, *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*. Rapport, juillet 2021.

des millénaires, complétaient ces lots.<sup>3</sup> L'histoire que racontent ces milliers d'objets hétéroclites est bien celle de la terre dont ils ont été extraits, sur la rive nord du Sahara, ainsi que celle de l'occupation ancienne par l'homme de cette région du monde. Le point de départ de leur retour au Maroc remonte quant à lui à 2005 et 2006, lorsque ces six tonnes d'archives matérielles ont fait l'objet de deux saisies par les douanes françaises suite à des contrôles routiers fortuits. Stockées près de quinze ans dans les dépôts des douanes de Marseille et Perpignan, elles furent rendues à leur pays d'origine, ou plutôt d'extraction, en application, aussi simple que rare, de la convention de 1970 de l'UNESCO relative au trafic des biens culturels.<sup>4</sup> Rassemblées et transportées à l'occasion de cette restitution douanière, ces milliers de pièces nous procuraient d'abord une photographie saisissante de l'ampleur du trafic contemporain des vestiges géologiques et anthropologiques au Maroc. Leur nombre est à lui seul la démonstration qu'ils sont issus d'un pillage organisé qui sélectionne les pièces considérées comme attractives par les collectionneurs et dotées de ce fait d'une valeur économique. Un pillage bien plus systématique que tous les programmes archéologiques réunis puisque sans risque d'exagération, on peut extrapoler que pour un objet sorti en contexte scientifique, mille sont issus d'extractions illicites. Ainsi exhumées sans documentation, placées hors de leur contexte archéologique et stratigraphique, ces pièces ont perdu toute capacité à nous renseigner sur les périodes et les espaces dont elles proviennent. C'est le propre de l'archéologie que d'avoir fait la démonstration que le contexte des vestiges exhumés, soit leurs dispositions relatives au sein d'un assemblage, importe plus que les vestiges pris isolément, en ce sens qu'il est le seul à charrier des informations sur le passé.<sup>5</sup> Perdues pour la science, ces pièces ne l'étaient pas non plus pour tout le monde grâce à la restitution de 2021. Elle a permis dans un premier temps de sensibiliser le grand public sur un phénomène peu médiatique au Maroc, celui du pillage et trafic de biens culturels, notamment archéologique, sensibilisation qui se poursuit sous forme de valorisation muséale et plus encore pédagogique des pièces.<sup>6</sup> Ainsi des échantillons représentatifs de ces collections paléontologiques et préhistoriques ont été reconstitués et distribués dans les écoles primaires, collèges et lycées ainsi que dans les écoles de formation des douanes marocaines.

Un an plus tôt, en septembre 2019, l'Université de Bordeaux restituait à l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (INSAP) de Rabat une collection composée d'une douzaine de squelettes humains fossilisés. Ces individus

3. L'inventaire des collections restituées, ainsi que le dossier de presse et les photographies de la cérémonie sont disponibles sur <https://www.douane.gouv.fr/actualites/arrivee-au-maroc-dun-tresor-archeologique-saisi-par-la-douane>.

4. UNESCO, *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*, conclue à Paris le 14 novembre 1970. La dite convention a été ratifiée par le Maroc en 2003.

5. Philippe Boissinot, *Qu'est-ce qu'un fait archéologique?* (Paris: EHESS, 2015).

6. Voir à ce sujet le reportage de TV5 sur la dite restitution: <https://information.tv5monde.com/video/au-maroc-le-defi-de-la-lutte-contre-le-pillage-des-oeuvres-d-art-et-patrimoniales>.

anonymes, vieux de quatre ou cinq mille ans, avaient été extraits d'un des plus anciens ensembles funéraires connus au Maroc. Situés entre Rabat et Casablanca le long de la côte Atlantique et découverts à la fin de la période du protectorat, ces sites sont devenus incontournables pour notre compréhension du néolithique de l'occident maghrébin, si peu documenté. Ainsi, la grotte d'El Kiffen a-t-elle été fouillée à partir de 1953 avant que ne furent découverts, les années suivantes, les ossements de dix-sept individus ainsi que cinquante-huit vases en céramique, non loin de la grotte. A quelques kilomètres au nord, le site de Rouazi-Skhirat découvert dans les années 70, abrite le plus important ensemble funéraire connu pour le Néolithique moyen du Maroc septentrional. Les fouilles menées entre 1982 et 1984 dans le cadre de la coopération archéologique maroco-française ont révélé pas moins de 87 tombes et 14 dépôts mobiliers. Une partie des restes humains provenant de ces deux sites fut alors transférée à l'Institut du Quaternaire (aujourd'hui PACEA) de l'Université de Bordeaux où ils ont fait l'objet de restauration, de datation et d'études.<sup>7</sup> Si nous n'avons pas de traces, sinon orales, de leur départ, il ne fallut pas moins de trois décennies et d'innombrables démarches pour que leur retour au Maroc se fasse. Là aussi, la collection, une fois de retour, a connu un glissement sémantique, puisqu'elle constitue désormais le fonds d'une ostéothèque à des fins de formation des étudiants de l'INSAP – la première du Maroc.

## 2. De la circulation des collections

Si nous ne traiterons pas de leurs détails politiques, juridiques et logistiques, quelques enseignements peuvent en être tirés, depuis ce rôle d'entremetteur entre les partenaires qui fut le nôtre dans ces opérations de restitutions archéologiques. En premier lieu, le constat doit être fait que quand bien même les volontés sont alignées, quand bien même l'ensemble des acteurs s'accordent sur le fait qu'une collection doit regagner, sans plus attendre, son pays d'origine, les circuits juridiques et matériels de ces retours du Nord vers le Sud n'existent pas. En tout cas pas aujourd'hui. Avant d'en faire l'expérience, il est difficile de se figurer le nombre d'institutions qui doivent être mobilisées pour que de telles circulations s'opèrent: ministères, douanes, universités, ambassades, musées, mais aussi transporteurs, assureurs, dépôts etc. et ce dans deux pays distincts, ce qui multiplie le nombre d'acteurs par deux et de malentendus par dix. Dans un cas comme dans l'autre, il aura fallu construire des circuits *ad hoc* qui relient les institutions et leurs représentants. Il aura fallu les inventer. Les blocages les plus tenaces furent d'ailleurs ceux qui existent entre institutions d'un même pays (par exemple entre les ministères des Affaires Etrangères et de la Culture français, loin de partager la même ligne en la matière) voire ceux au sein d'une même institution qui, tout en se déclarant incompétente en la matière, a le pouvoir de suspendre le processus. La question strictement matérielle du transport, et de sa prise

---

7. Jean-Pierre Dugas, Jean-Paul Lacombe et Fatima-Zhora Sbihi-Alaoui, "La nécropole néolithique de Rouazi-Skhirat (Maroc), présentation de l'étude des sépultures," *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Nouvelle Série, II, 3-4 (1990): 55-60.

en charge, peut également annihiler le projet. Sémantiquement parlant ensuite, ces deux restitutions archéologiques ont permis d'illustrer ce que soulignaient Bénédicte Savoy et Felwin Sarr dans leur rapport sur la restitution du patrimoine artistique africain, à savoir que faire circuler, c'est toujours donner du sens, c'est re-sémantiser, c'est enrichir les objets d'un sens nouveau, des objets devenus "sémiophores."<sup>8</sup> Cela démontrait, tout au moins illustre, combien sont cumulatives nos disciplines en charge de la sémantisation des objets, et combien la circulation des collections, bien loin d'effacer leur signification précédente, la complète.

Cela est sans doute vérifiable autant pour les collections artistiques que pour les collections scientifiques, autant pour le patrimoine que pour l'archéologie. En revanche, d'un point de vue plus strictement scientifique, ces deux restitutions archéologiques ont permis de mettre le doigt sur une évidence que la littérature théorique oublie souvent: en l'occurrence, qu'il n'y a pas de savoirs, de production ou de constitution de savoirs, sans collections et sans accès à ces collections. Si les sciences humaines ont largement développé, des approches réflexives, ces dernières décennies, si les savoirs qu'elles ont produit, notamment dans le contexte colonial, ont pu être historicisés, si la réflexion sur les archives a permis de les repenser comme constructions historiques et politiques, la dimension matérielle de nos travaux d'historiens et d'archéologues est encore rarement prise en compte.<sup>9</sup> Or, aussi discursives ou narratives que soient nos connaissances, elles n'en sont pas moins toutes matérielles, en ce sens qu'elles s'ancrent nécessairement dans des collections, qui garantissent non seulement la production du récit, mais aussi sa véracité et sa vérifiabilité. Pas plus qu'il n'y a d'histoire sans archives, sans manuscrits, sans supports – sans textes diraient certains –, il n'y a d'archéologie sans la fouille et les collections qui en sont le résultat. Or la dépendance épistémologique des savoirs vis-à-vis des collections, la nature de la relation qui les associe, n'a que rarement été explicitée.<sup>10</sup> Elle est d'autant plus évidente pour les historiens et archéologues du Maghreb qui peuvent multiplier les cas: l'absence des matériaux rassemblés, conservés pour la plupart en Europe, ou encore la difficulté de les consulter, barrent d'emblée la route à la production de nouveaux savoirs. Les restitutions archéologiques en question nous invitent alors à mieux en tirer les conséquences.

8. Savoy et Sarr, *Restituer*, 54-68. "Les objets étant devenus les produits de relations historiques, il ne s'agit pas du retour du même: ils deviennent les vecteurs de relations futures. Ces objets peuvent avoir une nouvelle vie et devenir ce que Krzysztof Pomian appelle des "sémiophores," c'est-à-dire des objets porteurs de nouveaux sens."

9. Sur chacun de ces trois sujets (réflexivité, historicité des savoirs et archives), les références sont innombrables. Nous nous contenterons de citer l'ouvrage collectif monumental de Christian Jacob (dir.), *Les lieux de savoir. Espaces et communautés* (Paris: Albin Michel, 2007).

10. Le contraste est saisissant avec la littérature précitée, tant les références sont rares. Une exception: Krzysztof Pomian, *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise: XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* (Paris: Gallimard, 1987) et *Le Musée, une histoire mondiale* (Paris: Gallimard, 2020). Pour une histoire des régimes d'administration de la preuve dans les savoirs académiques, voir aussi Anthony Grafton, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page* (Paris: Seuil, 1998).

### 3. Vers une histoire de la dispersion matérielle des collections au XX<sup>ème</sup> siècle

A partir de ce constat théorique aussi évident qu'éclipsé – pas de savoir sur le passé sans collections – naissent deux exigences, une qui relève des historiens, l'autre des politiques. Du côté des historiens d'abord, se fait sentir le besoin d'une histoire de la dispersion géographique et institutionnelle des collections scientifiques maghrébines. Le XX<sup>ème</sup> siècle a vu les collections des sciences humaines se constituer simultanément à l'institutionnalisation des disciplines elles-mêmes, puis se fragmenter, se disperser, se recomposer ou s'effacer parfois, dans des proportions qui restent à retrouver, dans des circonstances qui restent à décrire. Une histoire des collections scientifiques maghrébines devra en particulier se pencher sur leur devenir au moment des indépendances, dans les années 50 et 60. Pour ce qui est du Maroc en particulier, l'année 1956 semble bien l'année cruciale, et nous ne ferons qu'effleurer un ou deux cas, en guise de pistes de recherche à creuser ultérieurement. Ainsi les manuscrits arabes, patiemment accumulés depuis 1912 et la fondation de l'École Supérieure de Langue Arabe et Dialectes Berbères, devenue Institut des Hautes Etudes Marocaines (IHEM) en 1919, ont-ils commencé par constituer le fonds original de la Bibliothèque Générale du Protectorat, ouverte la même année.<sup>11</sup> Cette dernière, voulue par le maréchal Lyautey, était associée à un projet plus vaste de documentation, de publication et de production de savoirs sur le Maghreb. Elle avait surtout la particularité de rassembler et conserver manuscrits et imprimés relatifs aux Maroc mais aussi, après 1926, les archives de l'administration coloniale. Avant de renoncer face à l'ampleur de la tâche, Henri de Castries fut chargé de mettre sur pied un service des archives divisé en archives coloniales d'une part (section administratives), et archives précoloniales d'autre part (section historique).<sup>12</sup> Le premier versement de documents sera effectué en 1929 par la Légation française de Tanger, suivi de versements réguliers par l'administration coloniale jusqu'à l'indépendance. En 1956, les collections de manuscrits de la Bibliothèque Générale du Protectorat sont restées sur place, pour constituer le fonds de la désormais Bibliothèque Générale et Archives de Rabat, que seul le nom pouvait distinguer de sa prédécesseur. Elle deviendra, bien plus tard en 2006, la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM). Les manuscrits que l'IHEM avait continué à accumuler après le premier dépôt de 1919 à la Bibliothèque Générale, allaient quant à eux constituer le fonds de la faculté des sciences humaines de Rabat, la première au Maroc, fondée elle aussi en 1956 et dirigée jusqu'en 1961 par Charles-André

11. Dans ce paragraphe, seule la généalogie du fonds des manuscrits arabes de la BNRM est considérée, à l'exclusion des nombreux autres fonds de manuscrits arabes au Maroc. Voir les tentatives de cartographie des "archives historiques marocaines" de Germain Ayache réunies dans *Etudes d'histoire marocaine* (Rabat: Société marocaine des éditeurs réunis, 1979), 63-95.

12. Voir Daniel Rivet, *Henry de Castries (1850-1927): Du faubourg Saint-Germain au Maroc, un aristocrate islamophile en République* (Paris: Karthala, 2021).



Julien.<sup>13</sup> Mieux, l'indépendance permettra, toujours en 1956, l'acquisition par la Bibliothèque Générale de collections manuscrites arabes exceptionnelles, bien qu'infréquentables, avec les collections du pacha marrakchi Thāmī al-Glāwī al-Māzwarī et du savant fassi 'Abd al-Ḥayy al-Kattānī, deux bibliothèques confisquées du fait de la compromission de leur possesseur avec les autorités du Protectorat.<sup>14</sup>

#### 4. Les archives déplacées

Or, si ce modèle de continuité entre les institutions scientifiques de part et d'autre de l'indépendance marocaine, et la fixation géographique de leurs collections qui en découle, s'applique aux collections manuscrites en alphabet arabe, il ne s'applique aucunement aux archives administratives. Alors que rien ne mentionne le sort des archives dans les négociations d'Aix-les-Bains d'août 1955 qui pavèrent la route de l'indépendance, ni dans les accords dits d'"interdépendance" qui se succédèrent dans les années suivantes pour redéfinir les relations de coopération entre les deux pays dès 1956, la plupart d'entre elles étaient déjà parties à cette date, transférées par l'armée française de Rabat à Paris. Des échanges diplomatiques internes immédiatement consécutifs à ce rapatriement, on comprend que toutes les options furent envisagées – tri, partition, copie et même destruction – selon la nature des documents concernés. "Il avait été décidé au début de 1956, de transférer au Département les documents de caractère secret détenus par les services de la Résidence ainsi que par les autorités régionales et locales du Protectorat," rappelle par exemple le Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassadeur de France à Rabat en 1961, avant de s'assurer que le processus, cinq années plus tard, est bien achevé.<sup>15</sup> Car le transfert s'est opéré en plusieurs envois, avant tout pour des raisons logistiques. Après le tri effectué dès le début de l'année 1956, les archives furent entreposées plusieurs mois dans la base militaire de Mediouna, non loin de Casablanca, avant de décoller depuis Mehdiya, une autre base proche de Kénitra (anciennement Port-Lyautey).<sup>16</sup> En France, elles furent d'abord entreposées aux archives du ministère de la guerre à Vincennes, puis transférées pour partie aux affaires étrangères au Quai d'Orsay. Le Palais de Chaillot, surpris d'être le récipiendaire de près deux tonnes de papiers, s'inquiétait même de la résistance de ses planchers.<sup>17</sup>

13. Charles-André Julien et Magali Morsy, *Une pensée anticoloniale: positions 1914-1979* (Paris: Sindbab, 2001).

14. Voir Latifa Benjelloun-Laroui, *Les Bibliothèques au Maroc* (Paris: Maisonneuve et Larose, 1990) et Ahmed-Chouqui Bine-Bine, *Histoire des bibliothèques au Maroc* (Rabat: Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 2000). Sur Kattānī, voir Ilyas Amharar, "La bibliothèque de 'Abd al-Ḥayy Kattānī," *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 150 (2021): 109-24.

15. Centre des archives diplomatiques de La Courneuve (CADC), Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 877. Lettre de L. de Guiringaud, Directeur des Affaires Marocaines et Tunisiennes, pour le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Ambassadeur de France du 26 janvier 1961.

16. Communication d'Agnes Chablat Baylot et Sarah Clinet, archivistes du MEAE, au colloque "La Guerre du Rif (1921-1926). Nouvelles approches (France, Espagne, Maroc)," 17-19 novembre 2021.

17. CADC, Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 877. Note pour la direction générale du personnel, 19 décembre 1956.

Les interrogations quant au bien-fondé du rapatriement effectué au moment de l'indépendance n'auront cesse de se poser entre 1956 et 1961. Oubliées de la question archivistique durant les négociations d'indépendance, les autorités marocaines vont rapidement faire une demande limitée aux documents relatifs aux accords internationaux signés par le Résident Général, qui assumait aussi, sous le protectorat, les fonctions de ministre des Affaires Etrangères du Sultan. Disposées à répondre favorablement, et même à hâter le pas, Paris tâchait alors "de savoir sous quelle forme les archives retenues pour la cession devraient être cédées."<sup>18</sup> A l'inverse, s'il fut considéré, dans un premier temps, que les archives des municipalités pouvaient et devaient rester sur place dans les consulats, des circulaires demanderaient les mois suivant qu'elles fussent rassemblées, triées, en grande partie envoyées en France et parfois même détruites, "étant donnée l'atmosphère politique actuelle."<sup>19</sup> Toujours est-il que les termes du débat marocain entre 1956 et 1961 établiront ceux bien plus étudiés, bien plus discutés aussi, du rapatriement des archives algériennes en 1962.<sup>20</sup> La distinction entre archives de souveraineté (qui doivent être rapatriées) et archives de gestion (qui peuvent rester sur place) fut créée *a posteriori* pour justifier un fait accompli. Cette distinction court d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui pour justifier la présence en France des archives de l'État marocain. En janvier 2021, les Archives du Maroc, finalement séparées de la BNRM en 2007, ont fait la demande aux archives diplomatiques françaises de la restitution des archives d'Abdelkrim El-Khettabi, soit un ensemble de cinq cartons contenant des papiers ayant appartenu au résistant rifain.<sup>21</sup> De diverses natures, publiques et privées, ces papiers furent saisis en 1926 par l'armée française, à la veille la reddition de l'émir dans la Guerre du Rif.<sup>22</sup> Les archives de la Courneuve, tout en proposant la remise d'une copie numérique, opposent à la demande des Archives de Rabat la réponse juridique de l'imprescriptibilité et de l'inaliénabilité des archives publique françaises, devenues trésors nationaux depuis la loi du 20 février 2015.<sup>23</sup>

18. CADC, Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 877. Remise d'archives françaises aux autorités tunisiennes et marocaines, 27 juin 1956.

19. CADC, Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 877. Projet de circulaire à tous consulats, Sur le tri des archives confidentielles provenant du Protectorat, 23 avril 1958. Le ton a bien changé en quelques mois sur la question des archives locales puisqu'en mars 1957 M. Faure "croi[t] devoir signaler [au député de la Marne Scheinter qui l'interroger à ce sujet] que les municipalités, pendant la période du Protectorat, bien qu'administrées par des fonctionnaires français, conservaient leur caractère chérifien et qu'à ce titre, la presque totalité des archives est appelée à rester sur place."

20. Sur le rapatriement en France des archives algériennes, voir, entre autres, Pierre Boyer, "Les archives rapatriées," *Itinéraires* 264 (1982): 49-67; Todd Shepard, "'Of Sovereignty': Disputed Archives, 'Wholly Modern' Archives, and the Post-Decolonization French and Algerian Republics, 1962-2012," *The American Historical Review* 120, 3 (2015): 869-83; Fouad Soufi, "Les archives algériennes en 1962: héritage et spoliation," *Insaniyat* 65-66 (2014): 211-37.

21. Communication de Jamâa Baida, directeur des Archives du Maroc. Voir également Jamâa Baida, "Il faut décoloniser nos archives," *Zamane* (2021): 48-51.

22. CADC, vol. 111-115.

23. Communication de Jamâa Baida, directeur des Archives du Maroc.



Qu'en fut-il des collections archéologiques produites et conservées par le *Service des Antiquités, des Beaux-Arts et des Monuments Historiques*, fondé dès novembre 1912 et qui n'a cessé de changer de nom par la suite? Il faudra retracer patiemment leurs trajectoires mais comme pour les bibliothèques, la continuité institutionnelle, pour ne pas dire la continuité des personnes, au lendemain de l'indépendance, semble avoir maintenu sur place les collections archéologiques issues des fouilles réalisées sous le Protectorat.<sup>24</sup> Pour autant, dans les décennies suivantes, les reconfigurations institutionnelles, notamment le changement de ministère de tutelle pour l'archéologie, d'une part et le poids de la coopération étrangère (entendez française) en matière archéologique d'autre part, ont continué de déplacer hors du Maroc les collections et les archives des fouilles.<sup>25</sup> Les squelettes néolithiques d'El-Kiffen et de Rouazi-Skhirat, sortis dans les années 1980, ne sont qu'un exemple. Leur expatriation n'avait rien d'illégal, à en croire le premier accord de coopération archéologique signé entre le Maroc et la France en 1971 qui entendait "faciliter l'exportation temporaire en France d'objets mis à jour (sic.) aux fins d'études par des experts."<sup>26</sup> Le flou juridique qui court jusqu'à aujourd'hui sur leur statut dans le cadre de programmes internationaux a, semble-t-il, largement permis, sinon accentué, la dispersion géographique des collections.<sup>27</sup> Toujours est-il que c'est en accumulant des études de cas de collections archivistiques, manuscrites ou archéologiques, que nous pourrions mieux prendre la mesure de l'histoire matérielle, écartelée entre les deux rives de la Méditerranée, qui est la leur. Cette histoire, faite de dispersion et de disparition, mérite, pour filer la métaphore archéologique, une lecture "taphonomique," une lecture en creux, capable de délinéer les absences, les manques et *in fine*, de retrouver le régime d'inaccessibilité qui semble s'être renforcé, bien que de manière discontinue, tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle.

### 5. Pour une politique des collections scientifiques en partage

Se pose alors la question: comment passer d'un régime d'inaccessibilité – dont, au risque de se répéter, l'histoire reste à écrire – au régime de la circulation et du partage des collections, que les deux restitutions récentes laisse entrevoir ou

24. Maurice Euzennat fut ainsi directeur des publications du Service des Antiquités du Maroc entre 1955 et 1962. Voir Maurice Euzennat, "Le Service des Antiquités au Maroc," *Revue Historique* 228 (1962): 129-34; Rima Fadili-Toutain, "Historique de la sauvegarde par la législation," in *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains: Exemples marocains, libanais, égyptien et suisse*, eds. Raffaele Cattedra, Pascal Garret, Catherine Miller et Mercedes Volait (Beyrouth, Rabat: Presses de l'Ifpo, 2010).

25. Il fallut attendre les années 1990 pour que le monopole français de la coopération archéologique avec le Maroc soit brisé avec l'arrivée de la coopération espagnole.

26. CADC, Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 1320. Accord relatif au développement des recherches archéologiques au Maroc, 19 janvier 1971.

27. Sur la question du statut juridique de l'archive archéologique, voir le rapport de la Commission des fouilles du Ministère des Affaires Etrangères, "Cartographie stratégique des missions archéologiques françaises à l'étranger (2018-2022): État des lieux et propositions opérationnelles," <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03137671>.

imaginer?<sup>28</sup> Je prendrais volontiers deux derniers exemples, en commençant par un cas “hybride” de collection – entre textes et artefacts, archive et objets – puisqu’ils’agit de manuscrits trouvés en contexte archéologique. En 2006-2007, l’équipe maroco-française qui fouillait depuis quelques années Qsar Loudaghir, à Figuig, a découvert une guenizah contenant de nombreux livres et documents. Fragments de livres liturgiques, d’ouvrages rabbiniques, d’amulettes et de textes magiques mais aussi de lettres privées et de comptes particuliers, ces textes au rebus n’avaient souffert que de décomposition naturelle, préservée par l’interdit juif de profaner intentionnellement tout texte pouvant contenir le tétragramme – les quatre consonnes qui composent le nom de Dieu. Bien que relativement récents, ces manuscrits constituent aujourd’hui une source unique pour l’histoire sociale de la communauté juive de Figuig depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu’au début des années 1950.<sup>29</sup> Cette découverte faite sous le plancher de la salle de prière de la synagogue de Figuig en rappelait immédiatement d’autres, à commencer par la fameuse guenizah du Caire qui a livré des centaines de milliers de manuscrits à partir de la dernière décennie du XIX<sup>ème</sup> siècle et permis de réécrire l’histoire médiévale de la ville.<sup>30</sup> Ces textes, ou bien plutôt ces fragments de textes, parvenus jusqu’à nous sans intermédiaire aucun, nous révèlent, là encore par contraste, que nous n’avons jamais accès à des collections qu’*au travers* des institutions en charge de leur conservation. L’enjeu scientifique de l’accessibilité des collections est avant tout un enjeu politique d’institutions dont l’exigence de conservation doit se doubler d’une exigence de circulation. Mais c’est là un enjeu international, aujourd’hui régulé par des institutions et des cadres juridiques exclusivement nationaux, qui ignorent ou feignent d’ignorer leur histoire commune. Le droit international en la matière, malgré les avancées notoires apportées par les principes de d’“intégrité et respects du fonds,” de “territorialité des archives” ou encore de “patrimoine commun,” semble ne pas peser bien lourd face aux logiques nationales des institutions de conservation.<sup>31</sup> A défaut, la coopération scientifique,

28. La question de l’accès aux collections pour les historiens fait écho à celle de l’accès aux terrains pour les anthropologues. Les deux questions sont en fait plus symétriques qu’équivalentes: l’accès au terrain que sollicitent les anthropologues est celui de l’accès par des Européens à des terrains non-Européens quand la question de l’accès aux collections est celle des chercheurs du Sud aux collections du Nord. Voir, entre autres, pour les anthropologues, Brinkley Messick, *Sharī’a Scripts: A Historical Anthropology* (New York: Columbia University Press, 2018) ou Khalid Mouna, Catherine Therrien et Leïla Bouasria (dir.), *Terrains marocains. Sur les traces de chercheurs d’ici et d’ailleurs* (Rabat: CJB éditions, 2017). Pour la question de l’accès aux archives par les historiens, voir Benjamin Stora, *Algérie Maroc, histoires parallèles, destins croisés* (Paris: Maisonneuve et Larose, 2002), 95-106; Kmar Bendana, *Parler en historienne après 2011* (Tunis: Publications Universitaires de La Manouba, 2017), ou encore le projet de Vincent Lemire, “Open Jerusalem: opening Jerusalem archives: for a connected history of ‘Citadinité’ in the Holy City (1840-1940),” <http://www.openjerusalem.org/>

29. Emma Abate, Silvia Di Donato, Wissem Gueddich, Jesus de Prado Pluméd sous la direction de Judith Olszowy-Schlanger, “Une guenizah au Maroc,” in *Le patrimoine marocain: Figuig, une oasis au cœur des cultures*, dir. Jean-Pierre Vallat (Paris: L’Harmattan, 2014), 205-41.

30. Voir Adina Hoffman & Peter Cole, *Sacred Trash. The Lost and Found World of the Cairo Geniza* (New York: Nextbook/Schocken, 2010).

31. Voir Leopold Auer, *Les Contentieux archivistiques, analyse d’une enquête internationale: une étude RAMP* (Paris: UNESCO, 1998).

y compris telle qu'elle existe aujourd'hui, a certainement un rôle particulier à jouer pour "dénationaliser" la question des collections et de l'enjeu scientifique relatif à leur accès, par exemple en se portant garante de la bonne publication et de l'accessibilité des collections nationales. Les manuscrits de Figuig, trouvés de manière fortuite dans le mellah abandonné, ont été transférés en 2012 à l'École Pratique des Hautes Etudes à Paris où ils se trouvent encore. Restaurés, numérisés, étudiés et diffusés, ils n'ont jamais regagné le Maroc, bien que leur restitution, promise depuis le début, soit toujours d'actualité.<sup>32</sup>

La multiplication des projets de restitutions ne suffira ni à dépasser la vocation nationale des institutions de conservation, ni à faire basculer le régime de l'inaccessibilité des collections. Toujours ponctuelles, les restitutions – n'en déplaisent à ceux qui les ont mises en place tant bien que mal ces dernières années, à commencer par l'auteur de cet article – appartiennent et prolongent le régime de l'inaccessibilité. Marquées du sceau de l'exception, limitées par leur seule vocation symbolique, elles sont loin du systématisme exigé par un tel basculement. Si les restitutions peuvent satisfaire aux exigences politiques du moment, il n'en est rien des exigences scientifiques qu'elles laissent deviner. Les "archives du Sahara," ces six tonnes de matériel saisies en France en 2005 et revenues au Maroc en 2021, l'illustrent cruellement, devenues muettes au moment de faire parler l'histoire – longue – de la zone. Quel que soit leur nombre, les restitutions ne sauraient combler le gouffre qui s'est creusé entre le Nord et le Sud de la Méditerranée quant à la distribution et l'accès aux collections scientifiques maghrébines. Au mieux le rendent-elles visible. Car le résultat de cette histoire dont nous héritons est sans appel: il n'est plus matériellement possible d'écrire l'histoire du Maghreb, ancienne ou récente, *depuis* le Maghreb.

De plus en plus brandies comme horizon tout trouvé de nos disciplines, les humanités numériques offrent des solutions techniques convaincantes aux projets de collections scientifiques en partage, consultables par le plus grand nombre, à commencer par les chercheurs.<sup>33</sup> Ainsi le projet *Digital Maghreb*, recense et a vocation à rassembler sous une même plateforme les nombreuses archives et autres ressources documentaires sur le Maghreb conservées en France. A ce stade néanmoins, aucune institution maghrébine n'est partenaire de l'initiative et ne garantit que son objectif, au-delà du seul inventaire, soit aussi de rendre ces ressources accessibles depuis le Maghreb.<sup>34</sup> Ainsi le projet *North African Heritage Archives Network* qui répond en partie à l'injonction archéologique chaque fois vérifiée que l'on ne peut fouiller un site sans connaître l'historique exact des fouilles dont il a déjà fait l'objet. L'accès à la documentation, notamment écrite, des fouilles précédentes, à leurs archives,

32. Voir <https://www.saprat.fr/figuig-11.htm>.

33. Voir en outre le rapport du Groupement d'intérêt Scientifique Moyen-Orient Mondes Musulmans, "Vers la science ouverte? La transition numérique et la recherche sur le Moyen-Orient et les mondes musulmans en France," Septembre 2020, <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-02937983>.

34. Consulter <https://digimagh.hypotheses.org/>.

aux carnets de terrain et autres fiches d'inventaire est à ce point nécessaire qu'elle conditionne la possibilité de rouvrir un site. Pour ne prendre qu'un exemple, les fouilles actuelles des strates islamiques du site romain de Volubilis, dans le Zerhoun, par les équipes d'Hassan Limane et Elisabeth Fentress, buttent non pas tant sur l'interprétation du site que sur l'absence de documentation concernant les fouilles monumentales menées par les premiers archéologues du Protectorat.<sup>35</sup> Lancée en 2016 pour remédier à ces difficultés éprouvées au Maghreb, la plateforme numérique de *NAHAN* n'héberge pour l'heure pas la moindre collection d'archives archéologiques maghrébines, en proie aux difficultés relatives à un statut juridique de l'archives archéologique qui varie au bon vouloir des pays, des institutions, voire des individus.<sup>36</sup> Aussi bienvenue que soient ces initiatives numériques, *Digi#Magh* et *NAHAN* nous rappellent ainsi que nulle solution technique ne pourra résoudre une question politique. En 1956, alors que le gros des archives du Protectorat avaient quitté le territoire marocain, la copie sur microfilm des archives restantes, notamment en dehors de Rabat, était pensée non pas tant comme un outil de conservation que comme un moyen de destruction: "L'éventualité d'un microfilmage des éléments confidentiels, donnant une facilité de conservation et permettant la rapidité de destruction est, d'ailleurs, à l'étude," précisaient les instructions faites aux consulats récemment ouverts.<sup>37</sup>

### Bibliographie

- Abate, Emma, Silvia di Donato, Wissem Gueddich, Jesus de Prado Plumed sous la direction de Judith Olszowy-Schlanger. "Une guenizah au Maroc." In *Le patrimoine marocain: Figuig, une oasis au cœur des cultures*, dir. Jean-Pierre Vallat, 205-41. Paris: L'Harmattan, 2014.
- Amharar, Ilyas. "La bibliothèque de 'Abd al-Ḥayy Kattānī." *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 150 (2021): 109-24.
- Auer, Leopold. *Les Contentieux archivistiques, analyse d'une enquête internationale: une étude RAMP*. Paris: UNESCO, 1998.
- Ayache, Germain. *Etudes d'histoire marocaine*. Rabat: Société marocaine des éditeurs réunis, 1979.
- Baida, Jamâa. "Il faut décoloniser nos archives." *Zamane* (juillet 2021): 48-51.
- Bendana, Kmar. *Parler en historienne après 2011*. Tunis: Publications Universitaires de La Manouba, 2017.
- Benjelloun-Laroui, Latifa. *Les Bibliothèques au Maroc*. Paris: Maisonneuve et Larose, 1990.
- Bine-Bine, Ahmed-Chouqui. *Histoire des bibliothèques au Maroc*. Rabat: Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 2000.
- Boissinot, Philippe. *Qu'est-ce qu'un fait archéologique?*. Paris: EHESS, 2015.
- Boyer, Pierre. "Les archives rapatriées." *Itinéraires* 264 (1982): 49-67.
- CADC. Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 877. Lettre de L. de Guiringaud, Directeur des Affaires Marocaines et Tunisiennes, pour le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Ambassadeur de France du 26 janvier 1961.

35. Voir Elizabeth Fentress and Hassan Limane (eds.), *Volubilis après Rome: Les fouilles UCL/INSAP, 2000-2005* (Leiden: Brill 2019).

36. Consulter <https://www.nahanweb.org/>.

37. CADC, Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 877. Projet de circulaire à tous les consulats, 23 avril 1958.

- CADC. Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 877. Projet de circulaire à tous les consulats, Sur le tri des archives confidentielles provenant du Protectorat, 23 avril 1958.
- CADC. Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 877. Remise d'archives françaises aux autorités tunisiennes et marocaines, 27 juin 1956.
- CADC. Affaires marocaines et tunisiennes, Maroc, 1956-1968, 24QO, art. 877. Note pour la direction générale du personnel, 19 décembre 1956.
- Commission des fouilles du Ministère des Affaires Etrangères. "Cartographie stratégique des missions archéologiques françaises à l'étranger (2018-2022): État des lieux et propositions opérationnelles." <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03137671>.
- Daugas, Jean-Pierre, Jean-Paul Lacombe et Fatima-Zhora Sbihi-Alaoui. "La nécropole néolithique de Rouazi-Skhirat (Maroc), présentation de l'étude des sépultures." *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Nouvelle Série, II, 3-4 (1990): 55-60.
- Euzennat, Maurice. "Le Service des Antiquités au Maroc." *Revue Historique* 228 (1962): 129-34
- Fadili-Toutain, Rima. "Historique de la sauvegarde par la législation." In *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains: Exemples marocains, libanais, égyptien et suisse*, eds. Raffaele Cattedra, Pascal Garret, Catherine Miller et Mercedes Volait. Beyrouth, Rabat: Presses de l'Ifpo, 2010.
- Fentress, Elizabeth & Hassan Limane (eds.). *Volubilis après Rome: Les fouilles UCL/INSAP, 2000-2005*. Leiden: Brill 2019.
- Grafton, Anthony. *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*. Paris: Seuil, 1998.
- Hoffman, Adina & Peter Cole. *Sacred Trash. The Lost and Found World of the Cairo Geniza*. New York: Nextbook/Schocken, 2010.
- Jacob, Christian (dir.). *Les lieux de savoir. Espaces et communautés*. Paris: Albin Michel, 2007.
- Julien, Charles-André et Magali Morsy. *Une pensée anticoloniale: positions 1914-1979*. Paris: Sindbab, 2001.
- Lemire, Vincent. "Open Jerusalem: opening Jerusalem archives: for a connected history of 'Citadinité' in the Holy City (1840-1940)." <http://www.openjerusalem.org/>.
- Messick, Brinkley. *Sharī'a Scripts: A Historical Anthropology*. New York: Columbia University Press, 2018.
- Mouna, Khalid, Catherine Therrien et Leïla Bouasria (dir.). *Terrains marocains. Sur les traces de chercheurs d'ici et d'ailleurs*. Rabat: CJB éditions, 2017.
- Pomian, Krzysztof. *Le Musée, une histoire mondiale*. Paris: Gallimard, 2020.
- \_\_\_\_\_. *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise: XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris: Gallimard, 1987.
- Rivet, Daniel. *Henry de Castries (1850-1927): Du faubourg Saint-Germain au Maroc, un aristocrate islamophile en République*. Paris: Karthala, 2021.
- Savoy, Bénédicte et Felwine Sarr. *Restituer le patrimoine africain*. Paris: Seuil, 2019.
- Shepard, Todd. "'Of Sovereignty': Disputed Archives, 'Wholly Modern' Archives, and the Post-Decolonization French and Algerian Republics, 1962-2012." *The American Historical Review* 120, 3 (2015): 869-83.
- Soufi, Fouad. "Les archives algériennes en 1962: héritage et spoliation." *Insaniyat* 65-66 (2014): 211-37.
- Stora, Benjamin. *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*. Rapport, juillet 2021.

\_\_\_\_\_. *Algérie Maroc, histoires parallèles, destins croisés*. Paris: Maisonneuve et Larose, 2002.

UNESCO. *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*, conclue à Paris le 14 novembre 1970.

### العنوان: تعذر الوصول إلى المجموعات العلمية المغربية (القرنان 20 و21)

ملخص: هذا المقال هو أولاً وقبل كل شيء شهادة تتعلق بإعادة حديثة العهد لمجموعات أثرية من فرنسا إلى المغرب. ويعودتها إلى الرباط، فإنها تتيح إمكانية قياس مدى غياب المجموعات الضرورية للبحث الأثري والتاريخي عن المغرب وبلدان المغرب الكبير بشكل عام. إن التحدي في هذا المجال واضح، هو أن يحل محل التراكم الوحيد للشهادات حول عدم إمكانية الوصول إلى المجموعات العلمية المغاربية، وهو عدم إمكانية الوصول الذي نواجهه يومياً في ممارساتنا كمؤرخين أو علماء آثار في المغرب، مشروع تاريخي في الشكل المناسب، قادر على تحويل المجموعات وظروفها المادية والاجتماعية، مع مرور الوقت، إلى مواضيع للبحث. وتوضح عمليات الاستعادة الأخيرة المذكورة هنا في نهاية المطاف مع مسارات تاريخية أخرى للمجموعات، لوضعها في تاريخ أطول للتجزئة والتشتت المادي للمجموعات العلمية خلال القرن العشرين المغربي. من خلال فتح طرق محدودة للبحث حول مجموعات معينة قبل وبعد الاستقلال في عام 1956 (المخطوطات والمطبوعات والمحفوظات)، يود هذا المقال أن يوضح كيف أن استمرارية المؤسسات العلمية (المكتبات والجامعات والمحفوظات والخدمات الأثرية، إلخ...) لم تؤد، على العكس تماماً، إلى استمرارية مجموعاتهم وسلامتها وإمكانية الوصول إليها. ومن شأن التاريخ التفصيلي لمجموعات شمال إفريقيا طوال القرن العشرين أن يتيح إمكان فهم الوضع الذي نرثه بشكل أفضل، ولكن أيضاً أن نتخيل سياسة تعاون علمي أكثر طموحاً من تلك التي نعرفها، بما يتجاوز الأفق الوحيد لعمليات الاسترداد، أو المكتملة أو الآتية.

الكلمات المفتاحية: إعادة، مجموعات، آثار، تاريخ، أرشيف، مخطوطات، المغرب، البلدان المغاربية.

### **Titre: Inaccessibilité des collections scientifiques du Maroc (XX<sup>ème</sup>-XXI<sup>ème</sup> siècles)**

**Résumé:** Cet essai est d'abord un témoignage relatif à deux restitutions récentes de collections archéologiques de la France au Maroc. De retour à Rabat, elles permettent d'éprouver et de commencer à dessiner, en creux, l'absence des collections nécessaires aux recherches archéologiques et historiques sur le Maroc et le Maghreb plus généralement. L'enjeu de cet essai est bien là: il propose de substituer à la seule accumulation de témoignages sur l'inaccessibilité des collections scientifiques maghrébines, inaccessibilité dont nous faisons l'expérience quotidienne dans nos pratiques d'historien ou d'archéologue au Maroc, un projet d'histoire en bonne et due forme, capable de faire des collections et de leur conditions matérielles et sociales d'accès, au fil du temps, un objet de recherche. Les restitutions récentes rapportées ici sont mises bout à bout avec d'autres trajectoires historiques de collections, pour les inscrire dans une histoire plus longue de la fragmentation et de la dispersion matérielle des collections scientifiques au cours du XX<sup>ème</sup> siècle marocain. En ouvrant quelques pistes de recherche sur des collections particulières avant et après l'indépendance de 1956 (manuscrits, imprimés et archives), cet essai voudrait montrer que la continuité des institutions scientifiques (bibliothèques, universités, archives, services archéologiques etc.) n'a pas abouti, bien au contraire, à la continuité, l'intégrité et l'accessibilité de leurs collections. Une histoire minutieuse des collections maghrébines tout



au long du XX<sup>ème</sup> siècle permettrait de mieux comprendre la situation dont nous héritons, mais aussi d'imaginer une politique de coopération scientifique beaucoup plus ambitieuse que celle que nous connaissons, au-delà du seul horizon des restitutions, réalisées ou à venir.

**Mots-clés:** Restitutions, collections, archéologie, histoire, archives, manuscrits, Maroc, Maghreb.